

# Le Saint-Mauricien



Flash N° 111

Avril 2022

## Le mot du Maire

La nouvelle maquette budgétaire a été votée ce mois-ci. Nous allons maintenant lancer les diverses opérations de travaux programmés.

Nous sommes en attente de retour de la DETR, subvention de l'état, qui en cas de réponse positive à notre demande, nous permettra de planifier les travaux de rénovation de notre salle polyvalente.

Le Conseil des Sages est maintenant lancé avec 8 membres qui ont été élus. La nouvelle instance va pouvoir prochainement se réunir et réfléchir aux diverses missions qu'elle va se donner. La mairie est heureuse de pouvoir travailler avec cette nouvelle équipe, nécessaire à l'avancée des projets de notre commune.

Par ailleurs, si d'autres candidats souhaitent se faire connaître, n'hésitez pas à remonter vos candidatures à la mairie qui seront examinées au prochain conseil municipal.

De prochaines réunions de quartiers vont avoir lieu avant l'été. Les dates et lieux vous sont communiqués dans ce Flash.

Lors du 1<sup>er</sup> tour des élections, nous enregistrons un bon taux de participation (près de 82%).

Merci à tous ceux qui ont apporté des dons pour l'Ukraine. Nous avons procédé à l'envoi de près de 5 m<sup>3</sup> par camion en association avec les communes de Courson et de Forges les Bains.

Enfin vous retrouverez dans ce Flash les nombreuses activités qui sont enfin relancées et qui animent toujours autant notre commune.

La période reste néanmoins compliquée, alors restez vigilants face au virus qui se diffuse toujours autant.

Votre maire,  
William Berrichillo

## Les délibérations du Conseil Municipal du 8 avril 2022

10 présents et 5 pouvoirs

### L'ordre du jour

#### I. Dénomination d'une rue

Considérant le Permis d'Aménager accordé en date du 20/01/2022 et portant le n°091 568 21 10004 ;

Considérant qu'il convient de donner un nom à cette nouvelle impasse (à côté de la maison Soyer, derrière le parking ;

Le nom proposé est : **impasse Stéphane Dervillé.**

Stéphane Adolphe Dervillé né le 4 mai 1848 à Saint-Maurice-Montcouronne, décédé le 4 octobre 1925 est une personnalité industrielle française qui a reçu de nombreuses distinctions et rempli de multiples charges.

([http://www.derville.org/S\\_Derville.html](http://www.derville.org/S_Derville.html))

Il fut conseiller municipal à Saint-Maurice-Montcouronne en 1874 (son père, Cyr, en fut maire de 1863 à 1868).

La commune doit notamment à sa mère, Louise Catherine Eudoxie Dervillé, née Belland des Communes, le lavoir.

En 2025, avec la ville de Cannes, Saint-Maurice-Montcouronne commémorera les 100 ans de sa disparition.

⇒ **Délibération votée à l'unanimité**

#### II. Provision pour créances douteuses

Dans un souci de sincérité budgétaire, de transparence et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, la constitution de provisions pour les créances douteuses constitue une dépense obligatoire au vu de la réglementation, visant la prise en charge au budget des créances irrécouvrables correspondants aux titres émis par la collectivité mais dont le recouvrement n'a pu être mené à son terme par le comptable public en charge du recouvrement et qui se traduira au final par une demande d'admission en non-valeur.

Aussi, en accord avec le comptable, il est proposé au conseil municipal de constituer une telle provision au regard des titres émis dans le cadre des nombreuses procédures juridiques envers les constructions illégales chemin de Prédécelle.

**Ces titres ont été émis en 2018 et 2019 pour un montant total de 4 347,55 €.** Aucun versement n'a été constaté par le comptable public ; ils doivent donc être annulés.

Les crédits correspondants seront inscrits au Budget primitif 2022 communal sur le compte 681 (M57 abrégée).

⇒ **Délibération votée à l'unanimité**

### III. Vote des taux de fiscalité 2022

La taxe d'habitation sur les résidences principales a été définitivement supprimée par l'article 16 de la loi de finances pour 2020. Pour compenser à l'euro près et de manière dynamique la perte de produit qui en résulte, la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties a été transférée au bloc communal. En ce qui concerne l'Essonne, le taux départemental s'élève à 16,37 %. M. le Maire ajoute que ce transfert ne permet pas de retrouver le montant antérieur de recettes. C'est pourquoi la commune de Saint Maurice Montcouronne est compensée par l'État en qualité de commune sous-compensée.

Foncier bâti : 29,88 %      Foncier non bâti : 99,48 %      Pour un produit attendu de 852 786 €

⇒ **Délibération votée à l'unanimité, pour le maintien des taux de la commune**

### IV. Adoption du budget primitif communal 2022

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
CREDITS AU TITRE DU PRESENT BUDGET	1 275 978,40	1 241 980,00
RESTES A REALISER	0,00	0,00
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00	33 998,40
TOTAL	1 275 978,40	1 275 978,40
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
CREDITS AU TITRE DU PRESENT BUDGET	210 624,99	212 819,00
RESTES A REALISER	85 380,00	0,00
SOLDE D'EXECUTION	0,00	83 185,99
TOTAL	296 004,99	296 004,99
<b>BUDGET TOTAL</b>	<b>1 571 983,39</b>	<b>1 571 983,39</b>

⇒ **Délibération votée à l'unanimité**

### V. Élection des membres du conseil des sages

Suite à la réunion de présentation du 25 mars, 8 personnes ont proposé leur candidature à ce jour.

⇒ **La liste a été soumise au vote du conseil et a été adoptée à l'unanimité.**

Sont élus : M<sup>mes</sup> PATER et ROCHER, MM. CLAUDE, DOHEN, DUPARCHY, EURIOT, JAUBERTHIE, PRODHOMME

En les remerciant de leur volonté d'investissement dans la commune et leur souhaitant de lancer de beaux projets.

### VI. Organisation du temps de travail au sein de la mairie de saint Maurice Montcouronne

Ajout de la délibération l'avis du Comité Technique du CIG qui n'avait pas rendu son avis lors du 1<sup>er</sup> vote et qui a exprimé son refus le 24 février 2022. Les agents passent donc sur 1607 heures.

⇒ **Délibération votée à l'unanimité**

### VII. Approbation de la modification simplifiée du PLU

Le projet de modification simplifiée porte sur le règlement, afin d'adapter l'article 1AU6, de la manière suivante : « Les constructions pourront s'implanter en continuité de l'alignement ou en recul minimal de 5 mètres par rapport à ces dernières ».

Cette modification a été votée en CM le 15/12/2021. En l'absence de recours depuis, elle est remise au vote.

⇒ **Délibération votée à l'unanimité**

## Listes électorales

Pensez à informer la mairie - par courrier ou mail - de votre **changement d'adresse** (dans ou hors commune) afin que celle-ci soit mise à jour au niveau du service des élections. Merci !

Et pour les inscriptions pour les **élections législatives**, vous avez jusqu'au 4 mai en ligne et jusqu'au 6 mai pour la démarche en mairie ou par courrier (plus d'informations sur le site).

## Urbanisme : vos démarches



**Déclaration de travaux et permis de construire** : Nous vous rappelons que nous envoyons vos dossiers à l'Architecte des Bâtiments de France (zones UA et UB1) qui rend son avis et nous en informe. Le courrier qu'il vous renvoie est purement informatif et ne remplace pas la décision finale de la Mairie, seule décisionnaire.

**Assainissement** : Lors de la vente d'un bien, vous avez l'obligation de faire un contrôle d'assainissement. Vous pouvez prendre contact avec le Syndicat de l'Orge (<https://www.syndicatdelorge.fr/> - 0805 29 20 90), ou SNE Quantitec, bureau d'études et de diagnostics (<http://www.sne-quantitec.fr/> - 01 69 20 74 32), ou une entreprise de votre choix.

## Travaux : fermeture d'une partie de la rue du Pressoir



Du 25 avril au 06 mai 2022, le syndicat de l'Orge procédera au remplacement d'un collecteur d'eaux usées sur une cinquantaine de mètres, ce qui entraînera la fermeture de la rue du Pressoir une quinzaine de jours .

L'emprise des travaux se situe entre le carrefour de la rue de Bourguignette et le 11 rue du Pressoir .

Une déviation sera mise en place pour un contournement du village par le Marais. Les TAD suivront les mêmes règles.

## Foire aux entreprises : appel à candidatures

Entreprises de la CC Pays de Limours et des environs, allez à la rencontre de vos clients !

La Communauté de Communes du Pays de Limours (CCPL) organise pour la 2<sup>e</sup> année consécutive la "Foire de Soucy" à Fontenay-lès-Briis qui se déroulera les **4 et 5 juin 2022** (10h-18h).

La Foire de Soucy 2022 est un évènement commercial et convivial qui donne l'occasion aux entreprises du Pays de Limours d'aller à la rencontre de leurs clients, habitants du territoire comme visiteurs, le temps d'un weekend et ceci dans un environnement naturel qu'est le Domaine de Soucy.



## Dons pour l'Ukraine

Vous avez été nombreux à apporter vos dons à la mairie. Merci !

Des camions sont partis de Courson et de Forges-les-bains pour livrer ces produits au plus près de ceux qui en ont besoin, d'autres livraisons sont parties via la sécurité civile.



## Réunions de quartiers

**Le 20 mai** à 19h : Réunion pour le « Bourg Centre », au stade à côté du Bidon

**Le 10 juin** à 19h, Réunion à Ardenelle

En espérant vous y retrouver nombreux !

## Carnaval

Ce samedi 9 avril, le train en direction de Poudlard s'est arrêté dans la commune de Saint Maurice Montcouronne pour fêter le Carnaval 2022.

Pour le plus grand plaisir des enfants, le char d'Harry Potter a défilé en musique dans les rues du village, des porte-clés ont été distribués et un goûter les attendait au terminus, à la salle polyvalente.

Une soirée dansante pour tous, avec animation d'un magicien a clôturé cette journée festive organisée par le Comité des Fêtes. Bravo et merci !



## Concert de harpe celtique

Le 9 avril, invité par la Maison de la Musique, Yvon Le Quellec a donné un concert au profit de l'Ukraine, dans l'église du village.

Le public a pu apprécier les nombreuses facettes de la harpe celtique, avec des chants en 5 langues, dans un répertoire allant de la Bretagne à L'Ukraine. Merci pour ce beau partage !

Rendez-vous a été pris pour une nouvelle soirée à l'automne dans le cadre du festival "Les automnales de la Harpe en Hurepoix".

Et un trio de Musique de chambre est pressenti pour un autre concert. À suivre....



## La bibliothèque a besoin de vous !

Depuis de nombreuses années, la bibliothèque vous propose diverses activités (prêt de livres, de DVD, échanges et conseils sur les lectures, animations avec les classes de l'école, accueil des bébés lecteurs, événements culturels (soirée conte, théâtre immersif, stages dessins...)).

Notre équipe de bénévoles a besoin de se renforcer afin de poursuivre ces activités, avec toujours autant de motivation et de plaisir. Les tâches sont multiples, il y en aura certainement à votre goût.

Venez nous rencontrer pour en discuter !



## Agenda

**14 mai** : Apéro-Concert de jazz à la salle polyvalente, à 19h, par la Maison de la Musique

**22 mai** : Brocante organisée par la Bibliothèque et Vitagym

**12 juin** : Audition d'été de la Maison de la Musique, à l'église

**18 et 19 juin** : Gala de Vitagym à la salle polyvalente

**18 et 19 juin** : Tournoi de foot des 3 Vallées des 8/9 ans - Breux-Jouy

**25 juin** : Fête de la musique

**26 juin** : Portes ouvertes du club de Taekwondo à la salle polyvalente

**25 et 26 juin** : Tournoi de foot des 3 Vallées des 12/13 ans et Vétérans - Bruyères-le-Châtel

**2 juillet** : Kermesse de l'école

**Pour Toi du Monde** devait fêter ses 20 ans cette année. La période étant difficile pour ses organisateurs, ils préfèrent reporter, et vous donnent rendez-vous dans un an pour célébrer avec joie cet événement.

## Les numéros d'urgence :

SAMU 15

Sapeurs Pompiers 18

CCAS 06 49 48 74 60

Gendarmerie 17

N° unique d'urgence européen 112

MAIRIE DE SAINT-MAURICE-MONTCOURONNE

[www.mairie-saint-maurice-montcouronne.fr](http://www.mairie-saint-maurice-montcouronne.fr)

Tél. : 01 64 58 91 55 - Fax : 01 64 58 83 80 - Email : [mairie-saint-maurice-accueil@wanadoo.fr](mailto:mairie-saint-maurice-accueil@wanadoo.fr)

